



COMMUNE D'ABRIES-RISTOLAS  
Parc Naturel Régional du Queyras  
République Française

## **AVIS DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**UNE REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL SE TIENDRA  
Mardi 2 Août 2022 A 18 H 30 à la salle des fêtes d'Abriès**

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Désignation d'un secrétaire de séance ;
2. Approbation du compte-rendu de séance du 7 juin 2022 ;
3. Délibération pour l'attribution de subventions aux associations d'anciens combattants.
4. Nomination d'un référent « canicule » pour la Commune d'Abriès-Ristolas.
5. Délibération relative à la création d'un lotissement à la Garcine et autorisant le Maire à engager un cabinet d'ingénierie pour la phase préparatoire jusqu'au Permis d'Aménager.
6. Décisions modificatives sur le Budget général 2022 (création opération lotissement la Garcine, ajustement plaques de rues et achat tondeuse).
7. Délibération relative à la répartition du déficit des ambulances pour la saison d'hiver 2021-2022.
8. Délibération autorisant le Maire à signer la convention de mutualisation pour la livraison des repas de la cantine scolaire dans le cadre du service de portage de repas au domicile des personnes en perte d'autonomie.
9. Délibération relative à la vente d'une coupe en bois façonnés de la parcelle 83 (bois de Marassan).
10. Questions diverses :
  - 10.1. Retour des représentants de la Commune auprès des diverses instances intercommunales (Communauté de Communes, Syndicat Mixte des Stations du Queyras, etc ...).

A Abriès-Ristolas, le 26/07/2022  
Pour affichage,  
Le Maire,  
Nicolas CRUNCHANT